BREIZ SANTEL

N° 136 - 35e ANNÉE · Automne-hiver 1988 - Prix : 10 F

MOUVEMENT POUR LA PROTECTION
DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

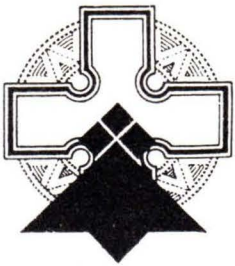

« BRAUITÉ SANTEL BREIZ »

Appuyé par sa revue, **Breiz Santel,** le Mouvement pour la protection des Monuments religieux Bretons a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons (humbles croix de chemin, chapelles, fontaines...) en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré les réactions encore trop peu nombreuses mais combien encourageantes (comité de quartiers, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvé dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-mêmes; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

Certes, de nombreux efforts ont abouti. Mais **des milliers** de chapelles peuplent notre pays. Il n'y aura pleinement d'action efficace que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur édificatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les routes du Tro Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant: qui que vous soyez, apportez-lui votre soutien avec enthousiasme, pour Dieu, pour **« la beauté sacrée de la Bretagne ».**

BREIZ SANTEL : Association fondée et déclarée en 1952. Reconnue d'utilité publique.
FONDATEUR : Gérard VERDEAU (1931-1975)
PRÉSIDENT : Marie-Aimée BERNARD
SIÈGE SOCIAL : 1, rue Paul Helleu, 56100 VANNES. CCP NANTES 1536 85 H
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : BREIZ SANTEL B.P. 22 56260 Larmor-Plage
BREIZ SANTEL : Bulletin trimestriel.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Marie-Aimée BERNARD.
CONCEPTION-MISE -EN PAGES: Herry CAOUISSIN
COMMISSION PARITAIRE : N° 59441
PHOTOCOMPOSITION / Atelier Le Doeuff, Lorient
IMPRESSION: ART MÉDIA, Lorient

Notre couverture: Vierge médiévale à l'Enfant Jésus, œuvre de l'imagier-statuaire André Jouannic (Cliché du Monastère Saint-Joseph de Flavigny).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « BREIZ SANTEL »

Elle se tiendra le 17 décembre 1988 à 14 h 30 au PALAIS DES CONGRÈS A VANNES. Tous nos adhérents et amis sont les bienvenus.

L'ardeur édificatrice n'est pas un leurre !

La réfection du toit de la Collégiale de Pont-Croix est pratiquement terminée.

C'est une bien grande satisfaction pour tous ceux qui s'intéressent à la conservation de notre patrimoine religieux et bien sûr, la grande famille de **Breiz Santel** est de ceux-là, de voir signaler dans les quotidiens de Bretagne, et de plus en plus souvent les admirables travaux entrepris par de nombreuses communes, soit pour réparer les dégâts causés par l'ouragan de l'an dernier, soit pour restaurer des édifices délabrés.

Ayant ces jours derniers eu l'occasion de séjourner dans le Finistère, j'ai constaté avec joie qu'un souci sérieux de préserver nos monuments religieux particulièrement se manifestait un peu partout, et qu'un nouvel élan permettrait la création d'associations locales autour de ces sanctuaires en péril.

Sans vouloir en dresser une liste complète — il faudrait plusieurs pages — voici quelques exemples typiques de cet état d'esprit :

Ainsi, à PONT-CROIX (Cornouaille), l'antique Collégiale du XIIe siècle fut très abîmée par la chute du clocher, provoquée par l'ouragan d'octobre 1987 : eh bien, petit à petit, sa toiture est refaite, de même que la magnifique grande verrière, et plus tard, son fier clocher de 67 mètres de haut pointera à nouveau sa flèche vers le ciel.

A KERLAZ —, toujours en Cornouaille — l'église St-Germain, datant des XVIe et XVIIe siècles, classée monument historique, constitue avec son calvaire et la porte triomphale de son cimetière, dans le style Renaissance, un des joyaux de notre art religieux breton.

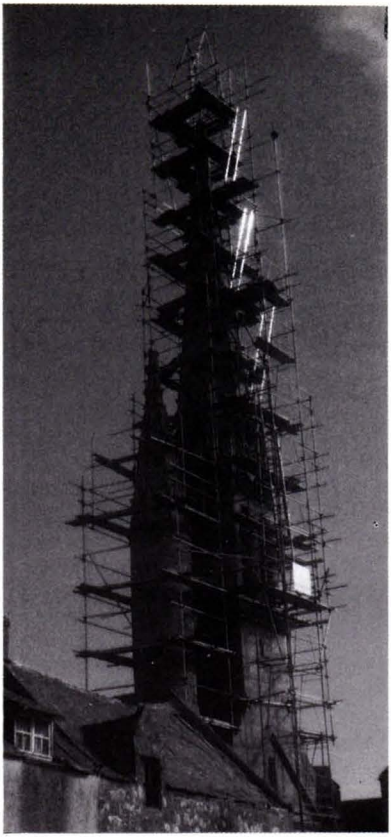

La restauration du clocher de Kerlaz au 22 octobre 1988.

Calvaire de Saint-Maudez en Edern, tel qu'il est aujourd'hui.

Cet édifice, très sérieusement entretenu, et dont la toiture fut refaite récemment, avait un problème inquiétant : son clocher... bougeait ! La cause en était les cloches qui, en branle, provoquaient des vibrations occasionnant le discellement des pierres du clocher tout entier. Des travaux furent donc décidés : d'abord la pose d'amortisseurs appelés « Silent-Blocks », puis à la suite de l'ouragan, qui sans l'abattre, l'avait tout de même quelque peu ébranlé, la consolidation de tout l'ensemble de la flèche s'imposa. « On devrait d'ici quelques jours entendre à nouveau Kerlaz sonner à la volée les cloches de St Germain » annonçait l'Ouest-France du 19 octobre dernier ». Ce devrait être une réalité au jour où paraîtra ce numéro.

A PLOGOFF, c'est la restauration de la chapelle de N.D. du Bon Voyage **(Itron Varia ar Veaj Vad)**, située par 60 mètres d'altitude, face à l'Océan, qui est entreprise. « Des bonnes volontés se sont manifestées et ont pris part au chantier, unissant les compétences et les dévouements capables de renouveler jusqu'à la vie d'un quartier. Cette occasion a été la possibilité pour beaucoup de découvrir ou mieux encore, de redécouvrir l'essentiel, au-delà des engagements et soucis quotidiens » commente Yves Scouarnec.

N'est-ce pas cela aussi que **Breiz Santel** a toujours considéré comme un des buts de son action : créer des liens entre les membres d'une communauté à

travers un travail, un labeur où tout un chacun participe de toute son énergie et de toute son âme ?

C'est encore à PLOMELIN, qu'un comité de sauvegarde se crée autour de la chapelle Saint-Philibert. Datant des années 1680, ce sanctuaire aurait appartenu « à haute et puissante Dame Marie Rabutin de Chantal, veuve de haut et puissant messire Henry, marquis de Sévigné ». Saint-Philibert fut sauvé des inventaires en 1906, parce que l'agent du fisc, chargé de cette mission qui soulevait partout la révolte, fut tout simplement reconduit manu militari par les paroissiens jusqu'aux... frontières de la commune !

Signalons près de cette chapelle un calvaire et une fontaine dont une niche restaurée aurait abrité la statue de Saint-Philibert.

Enfin à EDERN, le calvaire Saint-Maudez est en cours de restauration. Après de nombreuses tribulations, devenu propriété privée, à la suite d'une décision de la municipalité en 1886, il faillit partir à Nantes ! Grâce à la ténacité des Edernois et après de longues procédures, ce calvaire du XVe siècle fut récupéré en 1968 par la commune. Mais laissé depuis à l'abandon, plusieurs de ses statues, hélas, ont disparu. L'objectif poursuivi par ses sauveteurs est de restituer au mieux l'originel, labeur difficile sans documents photographiques, lesquels seraient les bienvenus.

Ces exemples en Cornouaille bretonne sont encourageants et stimulants ! Et **Breiz Santel** peut être fière, à juste titre, d'avoir été il y a maintenant 36 ans, une des premières associations à œuvrer pour leur sauvetage, que soient sauvés de la ruine totale, et que revivent ces témoins de la foi de nos ancêtres : nos églises et chapelles, nos oratoires, nos calvaires, nos fontaines, sans oublier les richesses intérieures de nos sanctuaires.

Hélas, il y a le revers de la médaille : tandis que certains bâtissent et rebâtissent, d'autres s'acharnent à détruire : ces profanatiques qui ne cessent contre nos sanctuaires jusqu'à nos cimetières, dont nous vous entretenons avec infiniment de tristesse et de colère.

Photos-reportage Marie-Aimée BERNARD
Présidente de Breiz-Santel.

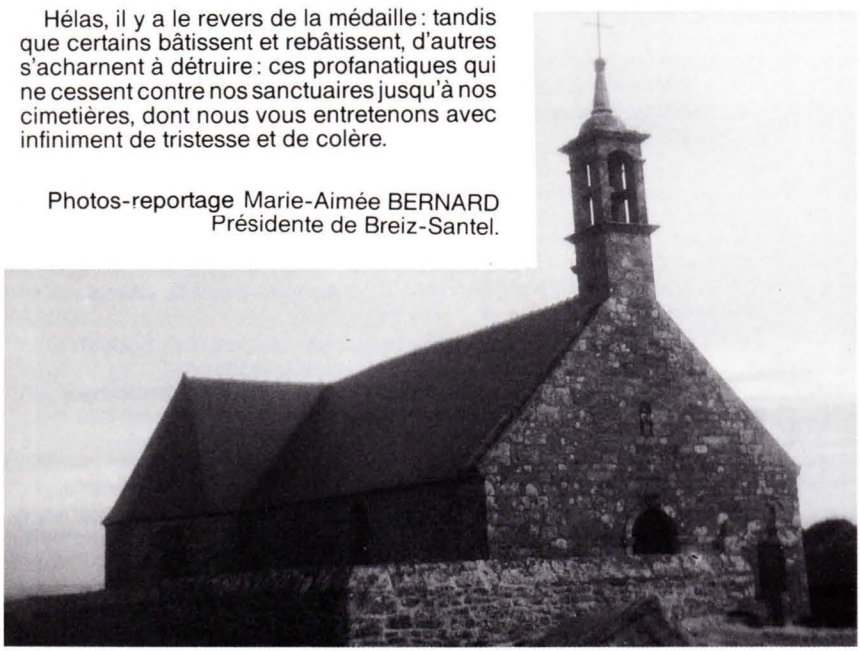

La chapelle de N.D. du Bon Voyage (Itron Varia ar veaj vad) au 9 novembre 1988

La chapelle interdite

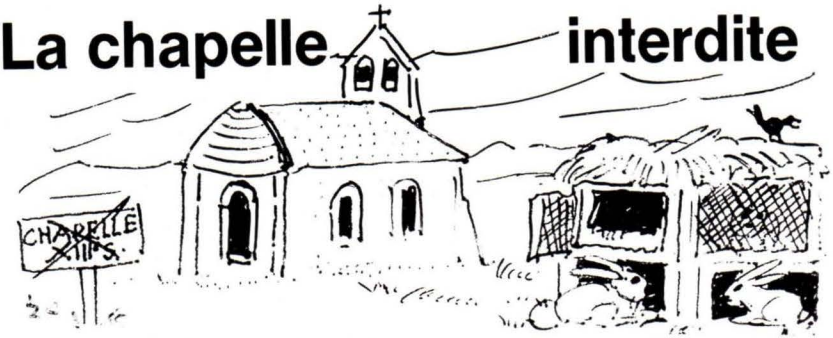

Cette touffe de verdure qu'on apercevait de loin, près de bâtiments de ferme assez anonymes, c'était « la Chapelle ». Si l'on avait la curiosité de s'en approcher on découvrait que, sous la véritable forêt qui la dissimulait aux regards (des amandiers avaient poussé jusque sur le toit), la chapelle était une superbe construction qui pouvait dater du début du XIIIe siècle, mais de facture encore romane ; visiblement une église élevée par les hospitaliers, spécimen à peu près unique d'architecture militaire, abandonnée depuis l'époque des guerres de religion dont les assauts l'avaient laissée à peu près intacte, avec ses trois chapelles absidiales ouvrant sur une nef dont la voûte est lancée à onze mètres de haut.

Un cri d'alarme devant l'état de la chapelle avait d'abord été poussé par Gilbert Tournier, ex-directeur adjoint de la Compagnie du Rhône qui, passant par hasard dans la région, avait été frappé à la fois par la beauté de l'édifice et le « vandalisme agricole » dont elle était l'objet : servant de grenier à foin et de poulailler, on avait pratiqué une brèche dans l'un des murs pour que les poules puissent plus facilement entrer et sortir, tandis que des clapiers s'accrochaient au même mur et que l'on entassait à la saison les bottes de foin sous les voûtes en tiers-point, retombant sur de très curieux chapiteaux sculptés.

Après avoir, non sans peine, constitué un comité local, on se mit en devoir de rechercher des fonds que la municipalité (la Chapelle est située sur le territoire d'une commune qui ne compte pas cinq cents habitants) n'était évidemment pas en mesure de fournir. « *La Sauvegarde de l'art français* », association privée dont l'action silencieuse est extrêmement féconde, montra une grande générosité en fournissant 150 000 francs, puis encore 50 000 pour la restauration de la Chapelle, ce qui permettait d'obtenir les fonds du département et de l'État comme il est de règle en pareil cas.

L'administration compétente n'utilisa cette subvention qu'au bout de trois ans pour la première tranche, de deux ans pour la seconde... Les travaux (dégagement, rejointoiement des pierres de l'appareil, dont chaque coup de mistral menaçait l'équilibre dans la partie supérieure, aménagement des toits, couverture enfin) ont été menés avec une lenteur, une pauvreté de moyens que les fermiers sur place appréciaient narquoisement : « Ça coûtera trois fois son prix ! » Mais, la Chapelle ayant été classée, il fallait en passer par l'administration, ce qui signifiait : lenteur obligatoire et entreprise privilégiée dont les chantiers dispersés sur toute la région n'étaient par la force des choses que vaguement approvisionnés et plus vaguement encore surveillés.

La ténacité du petit comité local de sauvegarde, comportant le maire en exercice, celui des exercices précédents, une institutrice, un entrepreneur en maçonnerie, un agent des Eaux et Forêts et d'autres, cultivateurs, bouchère, épicière. etc. — bref des habitants du cru — en est cependant venue à bout : tous se sont passionnés en découvrant que leur terroir contenait un trésor, un chef-d'œuvre de notre architecture médiévale jusque-là ignoré.

Le tout a été effectué sans que le propriétaire de la ferme et du domaine sur lequel s'élève la Chapelle ait eu un centime à débourser.

Cependant, la couverture terminée, lorsque le comité demande à ce propriétaire d'autoriser un jour de visite hebdomadaire pour la Chapelle désormais rendue à elle-même, il refuse. Défense aussi de poser le moindre panneau de signalisation permettant aux touristes, qui commencent à découvrir la région, d'aller voir la Chapelle. Motif : ce propriétaire, qui habite en ville et ne passe que de rares week-ends à la campagne avec sa famille, n'entend pas « être dérangé ». Episodiquement, il reproche aux restaurateurs de n'avoir pas reconstruit ses clapiers ! Il semble bien qu'il n'ait jamais levé son regard qu'à la hauteur des clapiers.

Or, le propriétaire est dans son droit : celui qui lui octroie le Code civil.

Et cela nous amène à une autre question : celle de la propriété en France, telle que le Code la garantit et que l'administration la protège.

Notre conception de la propriété est calquée sur le modèle romain : « inviolable et sacrée », elle est exclusivement à l'usage de l'individu, qui ne rencontre de limitation que de la part de l'État, de la puissance publique ; celle-ci se révèle, entre autres, à la mort du propriétaire, obligeant au partage qui démembre le fonds et confisquant au passage environ la moitié (les trois quarts s'il s'agit d'héritiers indirects) de sa valeur.

Par ailleurs, ce type de propriété n'admet aucune servitude.

Extraits de l'ouvrage passionnant de Régine Pernoult, l'éminente-médiéviste, en collaboration avec Raymond Delatouche et Jean-Gimpel : ***« Le Moyen Age, pour quoi faire ? »*** *racontent une histoire qui pose bien des questions. Celles que nous posons aussi à Breiz Santel. C'est pourquoi nous la publions avec intérêt.*

"QUAND UN CONSTRUCTEUR FAIT REVIVRE LES CHAPELLES"

C'est le titre d'une plaquette diffusée par **« Maisons d'en France »**, de Saint-Brieuc et qui concerne la réhabilitation du patrimoine ancien pour le compte des communes. Dans ces vestiges du passé figurent bien évidemment les chapelles, certaines très menacées, surtout depuis l'ouragan de l'an dernier.

Et ce sont les toits qui assurent la protection de l'édifice que **« Maisons d'en France »** a choisi de remettre en état avec la collaboration en étechnique des Compagnons du Devoir. C'est ainsi que l'Association a pris en charge, de la main-d'œuvre à la réfection, la toiture de trois chapelles : à Tonquédec, Dinan, Saint-Brieuc ou Loudéac.

C'est un véritable mécenat qu'exerce de cette manière **« Maisons d'en France »** que notre ancien président Henri Maho a chaleureusement remercié de la part de **Breiz Santel.**

Souhaitons que cet exemple soit suivi dans nos autres départements bretons.

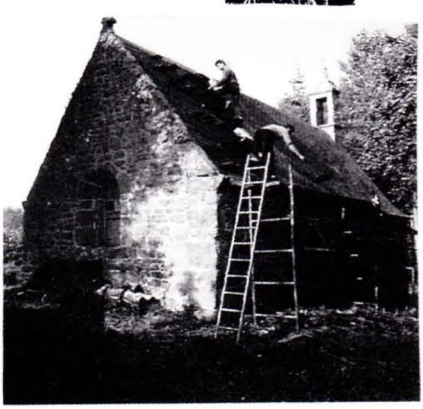

La chapelle de Tonquédec en restauration.

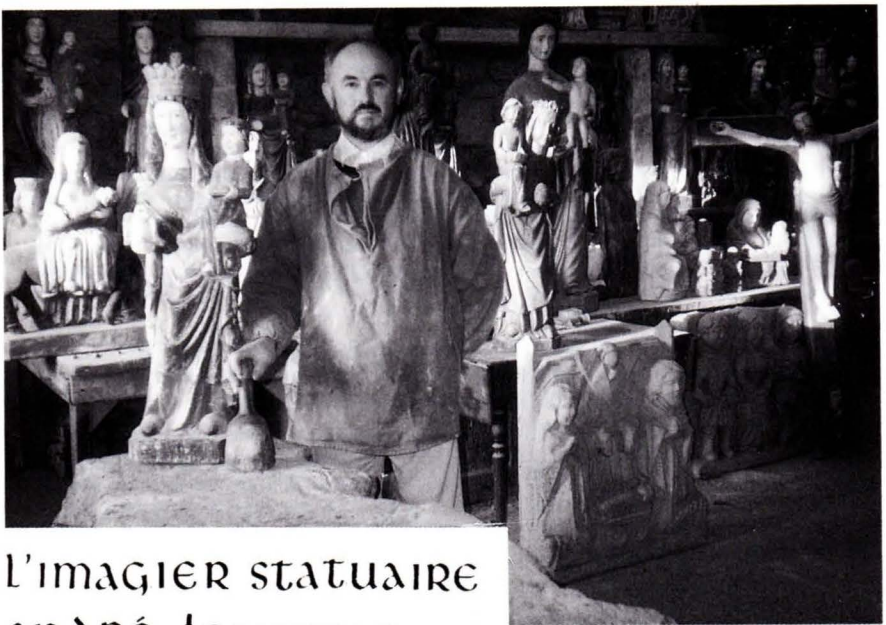

L'imagier statuaire André Jouannic

C'est un enchantement de découvrir, face à la rivière d'Auray, au Bransquel en Pluneret, la thébaïde morbihannaise que notre ami André Jouannic partage avec son épouse. Ce pionnier de **Breiz Santel** aux côtés de Gérard Verdeau, dès la première heure, a créé en Morbihan un Atelier d'Art médiéval qui est un émerveillement. Avec cette foi et cet enthousiasme qui le caractérisent, notre imagier nous exalte la statuaire médiévale :

— « Objet de culte et d'œuvre d'art, elle a toujours été au centre de la vie populaire occidentale. Elle n'a cessé d'être traitée avec une ferveur particulière par les plus talentueux artistes de cette époque où il faisait clair dans les âmes ».

On saisit à ces mots, combien leur disciple de ce XXe siècle est imprégné du même esprit par ce style de charme et de mystères. Mais il se défend de copier. **Il crée !** C'est tout différent et... surprenant ! Car les statues de maître Jouannic, qu'elles soient taillées dans le bois ou la pierre, ont de ces couleurs, de ces ors et cette patine qui leur donnent un label médiéval à s'y méprendre *(voir notre couverture)*.

— Mais comment êtes-vous parvenu à cette perfection ?

— Le mot est un peu fort ! Mettons que j'ai reçu un don de Dieu ! Et notre imagier d'évoquer le temps où, dès ses onze ans, — tout comme Michel Colombe, le prestigieux sculpteur d'Anne de Bretagne — il commença à tailler au couteau dans le bois, au ciseau dans la pierre... C'est ainsi que le petit Jouannic fit surgir d'un gros caillou telle une gargouille, le « portrait » d'un copain :

— « L'exécution bien qu'éloignée anatomiquement, c'était quand même la "bouille" du camarade. On le reconnaissait et pour le taquiner, je lui ajoutais une barbe qui lui donna un visage d'... empereur romain !!

Mais il y avait autre chose dans ma prime jeunesse qui me marqua profondément : né à Kerdel en Bignan, berceau du célèbre et valeureux "roi de Bignan" que fut Pierre Guillemot, j'étais pénétré de l'âme chouanne encore présente dans ce pays et j'eus le bonheur d'être élevé, comme tant de Bretons, dans une famille

foncièrement chrétienne, aimant particulièrement les pardons de nos chapelles, surtout ma grand'mère.

Aussi, dès le printemps, c'était pratiquement tous les dimanches et jours fériés que j'allais à ces pardons : le cycle était ouvert par celui de Saint-Lubin, le 19 mars dans la chapelle de notre quartier, et le dernier, celui de N.D. du Roncier, le 8 septembre, à Josselin. Le plus éloigné aussi : 13 km, à faire naturellement à pied ! Ma grand'mère d'ailleurs ne voyait pas d'autre moyen de locomotion !

Après les offices nous restions souvent agenouillés devant le saint Patron et parfois je le voyais « bouger » ! C'est ainsi que j'eus pitié de saint Arnould patron de la paroisse voisine. Ce vieux saint de bois était rongé jusqu'aux tibias ! J'en parlais au recteur qui accepta sur le champ ma proposition de refaire une autre statue mais il me précisa : « Pas comme l'ancienne, car elle a les yeux trop près du nez ». Et ça c'était un signe d'aliénation chez les gens de l'époque. J'ai donc réalisé un saint Arnould puisé dans mon imagination. Pour régler la note de « l'artiste », on organisa une quête qui s'avéra généreuse ! De quoi payer deux saints Arnould !

Ceci se passait en l'année mémorable 1952 qui vit la création de **BREIZ SANTEL** ! Quel bon signe... Tout s'enchaînait... Bien que très jeune, 13 ans, et Gérard Verdeau, 22 printemps, nous voilà rapidement grands amis pour le même idéal **« aveit Brauité santel Breiz »**. A l'époque l'on disait souvent : « Quand on voit l'un, on voit l'autre ! » Ce qui est sûr, **Breiz Santel** fut pour moi très édifiant et combien instructif : on y apprenait à tout faire : charpente, maçonneries et surtout à se familiariser avec l'architecture de nos monuments religieux, communiant avec les bâtisseurs et imagiers des siècles passés. Ça sentait bon... Ça me donnait le goût d'exercer un jour le métier d'architecte.

Cependant, la passion, l'amour de la statuaire ne me lâchait pas. J'eus ainsi le plaisir d'œuvrer au Chemin de croix de Callac en Plumelec. On me confia en partie la VIIIe Station ! A la surprise des sculpteurs qui me trouvaient beaucoup trop jeune de me voir à 17 ans sculpter des personnages grandeur nature !!!

Le résultat fut excellent. A Callac, on parle encore du « gosse » qui travaillait à ce Chemin de croix devenu très populaire".

Sollicité par l'Exposition Nationale du « Meilleur Ouvrier de France », André Jouannic fut l'un des lauréats dans la spécialité « Sculpture », avec les félicitations du général de Gaulle alors Président de la République. Par la suite, des contrats à l'étranger : Etats-Unis, et Japon. A son vif regret, notre imagier ne put les honorer pour des raisons familiales. On ne peut nommer toutes les œuvres qu'il a réalisées dans cet esprit qui lui est cher. Citons cependant, récemment, le Christ de Lézurgan, dont nous parlons d'autre part.

— "A vrai dire, conclut André Jouannic, cet art, je l'ai exercé comme violon d'Ingres, mais pas comme profession. Et cependant sans jamais m'arrêter !..."

Comme le témoignent les Christ, les Madones, les saints qui nous semblent descendus des retables polychromes de nos vénérés sanctuaires légués par nos aïeux, "aveit brauité Breiz".

Si vous désirez mieux connaître par la couleur — et offrir à une chapelle ou église, une de ces statues médiévales — voici l'adresse : Atelier André Jouannic, Le Petit Bransquel — Pluneret 56400 Auray (Tél. 97.24.03.72).

Enrichissement du patrimoine à Lézurgan

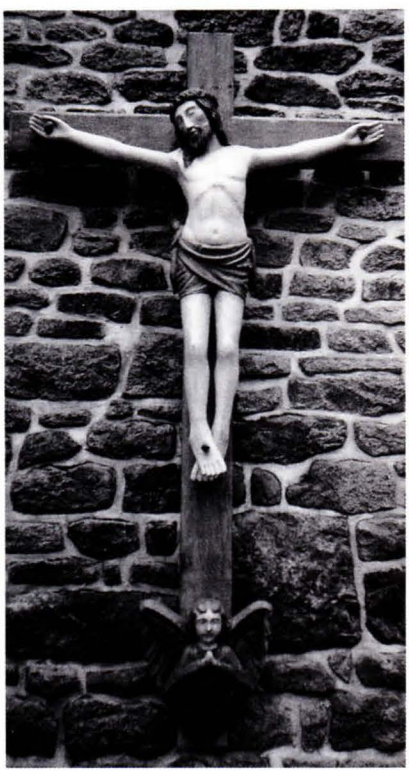

Le 17 septembre dernier, les membres de l'association de la Chapelle de Lézurgan en Plescop (Morbihan), sur l'invitation de M. Le Gallic, leur président, se réunissaient sur le site afin de réceptionner deux éléments nouveaux pour la chapelle : un Christ en croix et une statue de St-Mamert. Assistaient à cette cérémonie, M. Blévin, conseiller général ; M. Le Port, Recteur de Plescop ; M. de Kerangat, descendant de la famille qui a œuvré à cette chapelle ; M. Louis Gicquelot, et M. Bureau du Colombier, de "Breiz Santel" ; M. le Maire de Plescop.

L'assistance remarquait l'érudition de M. André Jouannic, imagier statuaire qui a réalisé le Christ en croix, apposé au centre de la Nef. Le sculpteur a tenu de réaliser son œuvre dans un style respectueux de l'art populaire du XVe siècle qui, de ce fait, "colle" très bien au décor pour lequel il a été pensé.

Pour la fontaine, la statue de St-Mamert sculptée sur pierre a été réalisée dans le même esprit. Lezurgan s'enrichit ainsi d'un patrimoine supplémentaire dû à une volonté populaire soucieuse de protéger ses racines.

(Photos A. Jouannic)

Le calvaire du Calvaire de Plougastel

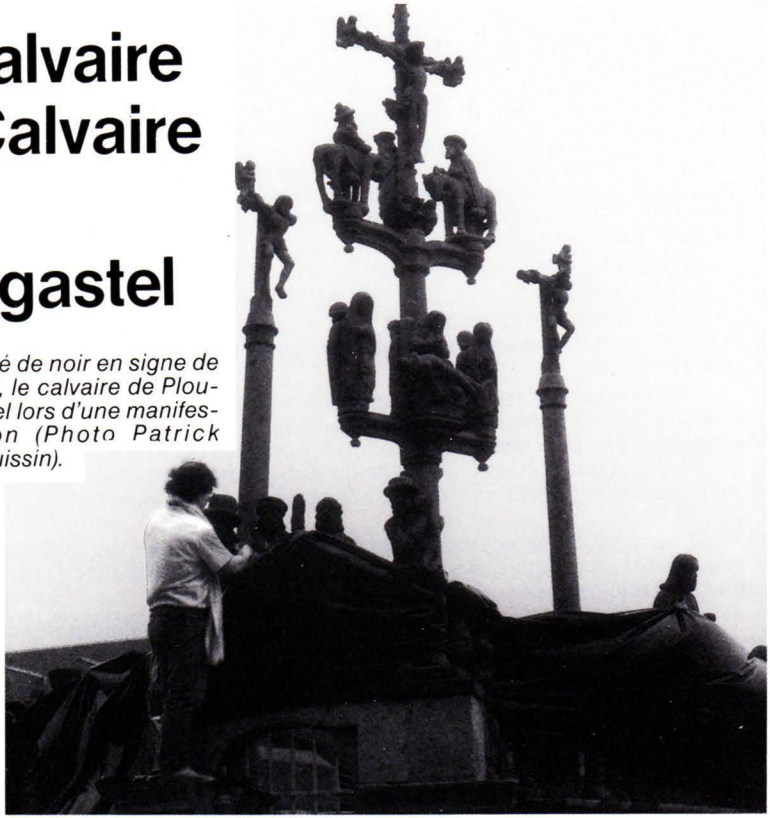

Drapé de noir en signe de deuil, le calvaire de Plougastel lors d'une manifestation (Photo Patrick Caouissin).

Décidément, Plougastel-Daoulas aura été à l'actualité des Monuments religieux en cette année 1988. Après la triste affaire sacrilège du Crucifix de la chapelle Saint-Jean (voir nos numéros précédents), voici celle du célèbre Calvaire qui a éclaté jusqu'à provoquer un climat explosif !

Tout est parti d'un projet d'embellissement du placître, nu de son cimetière depuis des années, la maison des Morts (l'ossuaire) ne voisinant même plus avec celle de Dieu ! Aussi un projet de nouvel « enclos paroissial » sans toutefois espérer un arc triomphal comme à Sizun, s'avéra une heureuse initiative, accueillie à l'unanimité. Hélas, ce projet initial fut par la suite totalement modifié, déformé. Dès que les Plougastelliz en eurent connaissance, surtout lorsque s'ouvrit le chantier au beau milieu de l'été dernier, ce fut un tollé général ! Un vent de révolte souffla sur le pays des fraises :

Les Amis du Patrimoine de Plougastel soumirent à la municipalité entre autres rapports une intervention écrite de Louis-Marie Bodénès, dont la compétence en tradition locale fait autorité :

En voici les grandes lignes :

« *Les abords du Calvaire font partie du patrimoine breton. L'antiquité du Calvaire impose certaines contraintes. La municipalité qui aura décidé l'implantation du nouvel enclos paroissial en portera la responsabilité devant les générations futures et devant les générations de touristes du monde entier qui viennent et viendront, tous les ans, voir et photographier ce chef-d'œuvre de la culture*

bretonne, c'est-à-dire immortaliser en quelque sorte l'environnement du Calvaire, et par là-même faire la réputation de la commune. Et c'est là le problème, c'est là l'ennui, car les considérations qui peuvent guider aujourd'hui le choix des élus peuvent très bien, et vraisemblablement, d'ailleurs, avoir disparu demain ou être considérablement modifiées. Or, l'environnement restera, une fois construit...

L'idéal eût été de reconstruire l'enclos comme autrefois, la responsabilité des édiles se trouvant, par là-même, totalement dégagée... Moderniser l'environnement de ce monument aboutirait à lui faire perdre une grande partie de son charme et à décourager les visiteurs...

Ce calvaire est mondialement connu, d'où la nécessité de ne pas accomplir d'erreur irrémédiable. Il a été restauré après 1944, grâce à une souscription organisée par Monsieur Skilton, aux États-Unis et dans des pays d'Europe... Les Plougastel sont responsables, devant les souscripteurs, du devenir du site du Calvaire... ».

... En ce qui concerne les immeubles commerciaux reformant l'enclos, aucun des projets présentés n'est acceptable. ***Le caractère sacré et intime de l'enclos doit être préservé ?*** *Aucune surface commerciale ne doit être visible du Calvaire. Le bâtiment constituant l'enclos sud-est devra présenter un angle vers le nord-est, afin de mieux cerner l'espace réservé à l'environnement du Calvaire.*

La majorité de la population de Plougastel-Daoulas jusqu'aux touristes, s'engagèrent en véritable croisade devant l'invraisemblance du néo-projet que serait ledit enclos ! Les épithètes déferlèrent :

Le béton assiège le calvaire ! Un mur de la honte ! Version bretonne de la Pyramide du Louvre ou des colonnes de Buren !

La stupéfaction des visiteurs étrangers le disputa à la colère des habitants et de la protection de nos sanctuaires et sites religieux, y compris **Breiz Santel**

Les bâtiments commerciaux surnommés "Le Mur de la honte !"... *(Photo Patrick Caouissin)*

comme il se doit. (Voir plus loin, la lettre de notre présidente). M. Jacques Fournier, un Plougastellois lui aussi bien connu prit publiquement position en termes très sévères :

« Arrêtez le massacre d'un des plus beaux calvaires de Bretagne, qu'un projet démentiel et farfelu va dissimuler à la vue du public. Nos édiles ont-ils perdu tout respect pour les œuvres d'art ? »

Rien n'y fit ! Ni les interventions auprès du Ministre de la Culture Jack Lang. Les « promoteurs » municipaux s'en tenaient au choix incongru qu'ils avaient fait, s'abritant derrière l'accord des Bâtiments de France et de la Commission d'Art Sacré du diocèse de Quimper, laquelle avait donné sa bénédiction sur le projet, selon ce que nous a déclaré M. l'Abbé Dilasser, recteur de Locronan.

Le Comité de Défense organisa même un meeting : **S.O.S. Plougastel** et **Chefs-d'œuvre en péril**. Le point fort fut l'habillage « façon Christo » du Calvaire, drapé de noir. Et le climat devenu réellement explosif avec un attentat à la bombe — unanimement condamné — contre la mairie de Plougastel, ne provoquant heureusement que des dégâts matériels !

Les travaux interrompus, reprirent, sans véritable compromis. Le Conseil municipal a suivi les pistes données par les experts, mais qui ne modifient que superficiellement le projet. Certes il a été demandé aux architectes — loin d'être génials — assistés par l'Agence d'Urbanisme, mandatés par les Bâtiments de France, de proposer des solutions appropriées en ce qui concerne les bâtiments commerciaux et l'aménagement du placître. De leur côté, les représentants du Ministère de la Culture ont jugé qu'une démolition de la galerie marchande semble « irréaliste ! »

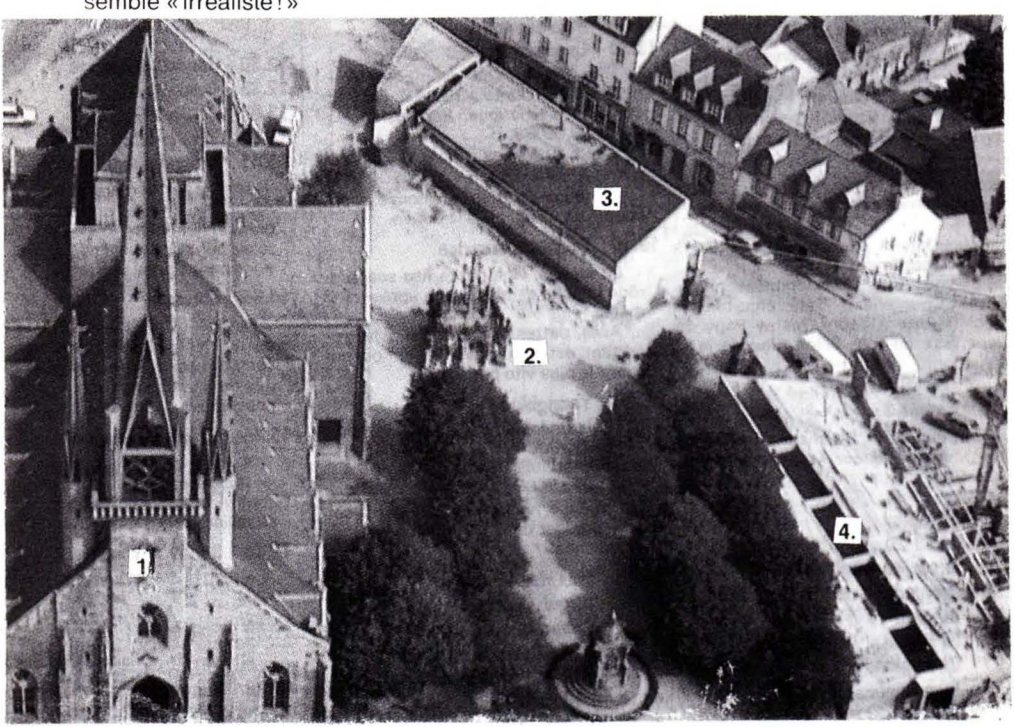

Vue aérienne du chantier du placître. 1) L'église — 2) Le célèbre calvaire — 3 & 4) Les bâtiments en construction de la galerie marchande. (Photos E. Le Droff - Télégramme de Brest & de l'Ouest).

Larmor-Plage le 25 août 1988

à Monsieur Joël JULLIEN
Maire de Plougastel-Daoulas

Alertés par la presse et la télévision, qui ont défrayé la chronique au sujet du projet de réaménagement du placître de l'église de Plougastel, nous avons désiré nous rendre compte de visu de ce qu'il en était réellement.

Notre surprise fut grande en présence du chantier, et nous avons réalisé le pourquoi des très vives, voire véhémentes protestations contre ce projet tel qu'il se présente.

En effet, ce mur affreux en béton, donnant sur le placître, face au célèbre calvaire, choque bien qu'il doive être recouvert d'une maçonnerie de moellons; de même que choque aussi le toit à une pente, des bâtiments.

Quant aux vieux piliers d'entrée, ils seront en plein anachronisme au milieu de ces constructions modernes.

Votre architecte aurait dû faire sienne la doctrine artistique bretonne de son éminent confrère James Bouillé, fondateur de l'Atelier Breton d'Art Chrétien: « S'inspirer de la tradition artistique qui créa sur notre sol cette floraison de chefs-d'œuvres religieux qui font sa gloire», bien qu'il s'agisse dans cet aménagement de bâtiments profanes. De fait, ses futures boutiques auraient gagné en harmonie à être surmontées d'un auvent avec des vitrines en arcades plein cintre, comme celles par exemple de la Place Dauphine à Paris, qui sont comme le calvaire de Plougastel, du style XVIIe siècle.

Ce genre de construction n'eut assurément pas choqué, et aurait, croyons-nous, remporté les suffrages autant de la population de Plougastel que des visiteurs, alors que, lors de notre récent ouvrage, nous n'avons entendu que des protesattions indignées.

Est-il trop tard, Monsieur le Maire, pour apporter à ce nouvel enclos un visage qui soit en harmonie avec le célèbre calvaire ?

Notre mouvement de Breiz Santel, qui s'attache surtout à la Sauvegarde de notre Patrimoine religieux, ne peut rester indifférent à l'environnement de nos églises, chapelles, calvaires « qui sont d'immortels témoignages de la foi profonde d'un peuple croyant et de l'amour du beau, qui anime l'âme bretonne» pour reprendre la belle expression de notre historien Arthur de La Borderie.

C'est ce qui nous autorise à vous faire part de nos réactions.

Dans l'espoir que votre voix sera entendue, afin de sauvegarder la renommée de Plougastel, si riche par l'ensemble de son Patrimoine architectural et statuaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour Breiz Santel,
La présidente,
MARIE-AIMÉE BERNARD.

Nous regretterons que les suggestions faites par **Breiz Santel** sur ce plan ne soient pas prises en considération. On en est là désormais ! Nous sommes attristés pour nos courageux amis de Plougastel qui ont tant lutté pour la Défense et la Beauté de leur Patrimoine religieux.

Cependant qu'ils s'estiment heureux que leur célèbre Calvaire n'ait pas subi les outrages blasphématoires de celui de Muzillac (en Morbihan) en ce même été 88, comme le crient les deux photos prises à un mois de distance :

AVANT

(Photos Henriette Pilatte)

Mme Henriette Pilatte, membre de **Breiz Santel** à Muzillac nous fat part, avec photos à l'appui, d'un acte sacrilège — dont la presse a peu parlé — qui eut lieu dans la nuit du 20 au 30 juillet dernier contre le Calvaire qui, depuis 1845, se dresse à Muzillac : **« Pourquoi cet acharnement**, s'écrie notre amie, **à détruire nos monuments religieux ? Notre calvaire n'avait pas le prestige de ceux des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Mais nous l'aimions, ceux de Billiers et de Muzillac. Il faisait partie de notre Patrimoine religieux. Les huit statues qui entouraient la croix ont été descellées, brisées sauvagement, irrécupérables. Seul le Christ veille encore ! Sur les photos que j'ai prises, on ne voit que six statues sur les huit. A l'arrière, il y avait deux anges qui ont subi le même outrage des profanateurs ».** A un an du bi-centenaire de la Révolution française, voilà ce qui s'est passé en **Pays chouan** où nos aïeux se battirent pour « Doué ha mem Bro ».

APRÈS

Un conte de "Miz du" ... *hélas non !*

Le sacrilège de la Toussaint de Tréguennec

A l'ombre de l'église de Tréguennec, en Pays bigouden, un de ces cimetières bretons comme on les aime. O honte, ce que les bêtes ne font pas, des humains (méritent-ils encore ce qualificatif ?) l'ont fait : 150 tombes ont été saccagées, dévastées, profanées dans la nuit précédant la Toussaint ! Les fleurs jetées à terre, piétinées, les plaques du souvenir des chers disparus brisées, les grandes croix métalliques des tombes, pourtant scellées sur des socles de béton, tordues, pliées, comme si une force diabolique s'était acharnée sur ce cimetière tout fleuri, plongeant une paisible population en état de choc !

—« ODIEUX ! RÉVOLTANT ! On n'entendait que ces mots et bien d'autres imprécations mêlées de sanglots.

— CEUX QUI ONT FAIT CELA N'ONT PLUS DE CERVEAU (... et perdu leur âme ! ajouterions-nous) s'écria avec colère M. François Hervé, maire de Tréguennec, et d'annoncer : « MAIS QU'ILS SACHENT QUE CE GESTE INQUALIFIABLE NE RESTERA PAS IMPUNI ».

Irritant par contre, de lire dans la presse cette sorte d'excuse : « *L'hypothèse la plus probable reste la très mauvaise "plaisanterie" (sic) d'un pari après boire !* »Plus d'un lecteur (du « *Télégramme* ») fut choqué de ce laxisme ! De tels paris, cher confrère, même chez les avinés impénitents, n'existaient guère jusqu'à présent, tout au moins dans notre Bretagne, si fortement attachée depuis des siècles au Culte des Morts, hon Anaon karet. Déplorable aussi d'entendre en ce jour de la Fête des Morts, le présentateur du journal de *"FR3 Bretagne"* commenter sans la moindre émotion, comme d'un banal fait divers, l'acte sacrilège : « *Fausse note de Toussaint... 150 tombes saccagées en pays bigouden. Vandalisme gratuit...* ». Pas si gratuit que ça ! Car on se pose tout de même des questions plus qu'inquiétantes devant ces multiplications d'outrages contre ce qui est chrétien et sacré, allant jusqu'à des actes luciférien. Il est aberrant que les médias entre autres, ont trop tendance à rejeter ces mots : *profanation, sacrilège, blasphème, outrage*, et que l'on persiste d'appeler « *des personnes* », de pareils individus.

Nos pères, eux, et en brezoneg, les auraient traités sans barguigner de « BOED AN DIAOUL, BOED AN IFERN » ! (Pâture du diable, pâture de l'Enfer).

Espérons que d'ici la parution de ce n°, les profanateurs de Tréguennec auront été identifiés et arrêtés. Pour notre part, nous nous refusons à croire que ce sont des Bretons ! Ou alors, ils ne méritent plus de l'être.

Bois gravé de Jeanne Malivel

Herry Caouissin.

Et à Rennes : église profanée et incendiée

Un incendie a détruit en partie l'église Sainte-Élisabeth, à Rennes, le 6 juillet 1988 à 22 h 40. Une église en béton construite dans la Zup sud et que l'Évêché s'apprêtait à vendre à des médecins, en raison de trop fréquentes dégradations et d'un entretien trop lourd. Les vandales, avant d'entasser les livres de chant dans la sacristie et d'y mettre le feu, ont tout saccagé, forcé la porte du tabernacle et répandu les **hosties consacrées** sur le sol. Les dégâts, très importants, ne le sont pas autant que la peine des fidèles de la paroisse devant la profanation de leur église.

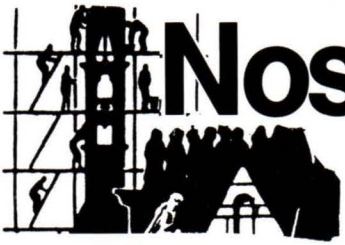

Nos Chantiers

par Pierre MOTTA

secrétaire général de Breiz Santel

RÉCAPITULATION D'ACTIVITÉ - SAISON 1988

Désignation chantiers		Encadrement Moniteurs (journées)	Ouvriers qual. (rétribués) (journées)	Bénévoles (journées)	Administrat. (journées)	Estimation commerciale (T.T.C.)
1) Plumergat N.D. de Gornevec	(56)	27	75	19	3	139.627 frs
2) Peumerit-Quintin N.D. Loch	(22)	25	80	80	3	168.352 frs
3) Porspoder St-Ourzal	(29)	15	55	25	20	138.217 frs
4) St-Gelven Abbaye de Bon Repos	(22)	55	6	530	50	94.750 frs
5) Langonnet Calvaire de Kerfraval	(56)	9	3	4	—	20.224 frs
6) Ste-Tréphine St-Trémeur	(22)	2	6	2	1	12.566 frs
7) Guidel Fontaine de la Pitié	(56)	10	—	15	1	23.868 frs
8) Lanvénégen Chapelle de La Trinité	(56)	15	15	56	3	83.496 frs
9) Surzur Chapelle de Trémoyec	(56)	10	10	—	3	11.000 frs
Total jours de travail		168	250	731	84	692.100 frs

Estimation commerciale T.T.C. des travaux effectués en 1988 (1).

(1) Avec la participation financière de certaines communes et associations.

Commune de SAINTE-TRÉPHINE (Côtes-du-Nord)

Chapelle de ST-TRÉMEUR

Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés en 1988 (estimation commerciale)
Réalisation d'enduit intérieur à la chaux, après piquage de l'enduit existant.

1) Installation et amenée du matériel	ens.	1	1300	=	1.300 frs
2) Piquage de l'enduit exist.	m2	46	16	=	736 frs
3) Enduit taloché	m2	46	140	=	6.440 frs
4) Exécution de joints exts.	ens.	1	180	=	180 frs
5) PV enduit des tableaux	m1	20	15	=	300 frs
6) Nettoyage général, évacuation des déblais, etc.	ens.	1	1640	=	1.640 frs
Total H.T.V.A.				=	10.596 frs
T.V.A. 18,6 %				=	1.970 frs
Montant total de l'estimation T.T.C.				=	12.566 frs

➔Commune de PEUMERIT-QUINTIN (Côtes-du-Nord)

Chapelle NOTRE-DAME DU LOCH

Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés en 1988 (estimation commerciale)

CHAPELLE TRANSEPT SUD

1) Amenée et repli du matériel	forfait	1	4000	=	4.000 frs
2) Location du matériel	—	1	9000	=	9.000 frs
3) Installation de chantier	—	1	6250	=	6.250 frs
4) Démolition avec précaution de la maçonnerie existante, nettoyage	m3	10	640	=	6.400 frs
5) Maçonnerie à 2 parements en élévation, y c fourniture partiellement de moellon	m3	48	1720	=	82.560 frs
6) PV pour parement extérieur	m2	80	120	=	9.600 frs
7) Sur pignon sud, pose d'ouverture de 2,50 par 1,20 avec piedroits formant tableaux, ébrasements et voute ogive de récupération-y/c confection de gabarit	u	1	4500	=	4.500 frs
8) PV pour pose de chevronnières de récupération y/c retouches	m1	16	150	=	2.400 frs
9) PV pour pose de porte d'entrée de 2,00/1,00 en ogive de récupération y/c confection gabarit	u	1	2000	=	2.000 frs
10) PV pour fourniture et pose linteau de porte y/c étaiement	u	1	600	=	600 frs
11) PV pour pose par encastrement d'un bénitier	u	1	420	=	420 frs
12) PV pour confection d'une niche intérieure pour porte statue	u	1	280	=	280 frs
13) PV pour pose porte statue par encatrement	u	2	320	=	640 frs
14) M. d'œuvre pour recherche, triage et récupération de: a) ouverture en ogive du pignon sud b) des chevronnières c) porte d'entrée latérale en ogive d) bénitier, porte statue, etc.	ens.	1	9600	=	9.600 frs
15) Dégagement d'un if, abattu par la tornade d'octobre 1987 au droit du porche d'entrée, y/c tronçonnage dégagement et évacuation	—	1	3700	=	3.700 frs
Total H.T.V.A.				=	141.950 frs
T.V.A. 18,6 %				=	26.402 frs
Montant total de l'estimation T.T.C.				=	168.325 frs

➔Commune de SAINT-GELVEN (Côtes-du-Nord)

ABBAYE DE BON REPOS

Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés en 1988 (estimation commerciale)

1) Installation de chantier: campement W/C — véhicule etc.	ensemble	15000	=	15.000 frs
2) Dégagement des ruines a) cloître b) remparts c) locaux de l'abbatiale encadrements: 13.500 F bénévoles: 530 journées à 125 F = 66.250 F	ens.	79.750	=	79.750 frs
Total (valeur commerciale)			=	94.750 frs

➔ Commune de LANGONNET (Morbihan)

Calvaire de KERFRAVAL

Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés en 1988 (estimation commerciale)

1) Reconstitution et déplacement du Calvaire	ens.	1	3800	=	3.800 frs
2) Nettoyage et aménagement du site, évacuation des déblais	ens.	1	1500	=	1.500 frs
3) Terrassement pour fondations	M3	0,600	320	=	192 frs
4) Béton de fondations	M3	0,600	800	=	480 frs
5) Maçonnerie en pierre de taille y/c remplissage	M3	3,000	1600	=	4.800 frs
6) Pose du socle de la croix	ens.	1	450	=	450 frs
7) Pose de la base du fût de la croix	—	1	800	=	800 frs
8) Exécution des joints	M2	6	55	=	330 frs
9) Pose de la croix avec engin de levage, réglage, scellement	ens.	1	2000	=	2.000 frs
10) Nettoyage en fin de chantier, chargement, évacuation par camion, etc.	ens.	1	1200	=	1.200 frs
11) Amenée du matériel, repli, frais de déplacement, etc.	ens.	1	1500	=	1.500 frs
Total H.T.V.A.				=	17.052 frs
T.V.A. 18,6 %				=	3.172 frs
Montant total de l'estimation T.T.C.				=	20.224 frs

➔ Commune SURZUR (Morbihan)

Chapelle de TREMOYEC

Devis estimatif et quantitif des travaux 1988 (estimation commerciale)

TRAVAUX DE RESTAURATION

a) **Couverture**

Démolition	m2	5	× 45	=	225 frs
Cuverture ardoise	m2	5	× 280	=	1.400 frs
Raccord	m1	2	× 55	=	1.100 frs
Solins	m1	2,50	× 80	=	200 frs
					1.935 frs
TVA 18,60 %					360 frs
				=	2.295 frs

b) **Menuiserie-vitrerie**

TVA				7.929 frs
c) **Ferrure de cloche galvanisée**	1	× 735		735 frs
Total				10.959 frs

Chapelle N.D. du Loc'h : intervention 1988 — Le pignon du transept sud magnifiquement restauré. *(Photo Per Péron).*

➔ Commune de PLUMERGAT (Morbihan)

Chapelle de GORNEVEC

Devis estimatif et quantitatif des travaux 1988 (estimation commerciale)

Travaux sur le transept sud

1) Amenée et repli du matériel	forf.		5.500	=	5.500 frs
2) Location du matériel	forf.		15.50	=	15.00 frs
3) Installation de chantier	forf.		12.650	=	12.650 frs
4) Calpinage pour démontage et remontage du pignon et des contreforts	ens.		1.280	=	1.280 frs
5) Dégagement de la pointe du pignon écroulée et enlèvement des déblais	M3	21	620	=	13.020 frs
6) Dépose avec précaution de la maçonnerie du transept et du contrefort	m3	36	540	=	19.440 frs
7) PV pour dépose de l'ouverture ogive y/c mise en place du coffrage gabarit	u	1	3.600	=	3.600 frs
8) Maçonnerie de moellon à 2 parements en élévation	m3	30	1.320	=	39.600 frs
9) PV pour parement assisé en façade	m2	36	120	=	4.320 frs
10) PV pour reconstruction du contrefort	u	1	1.440	=	1.440 frs
11) PV pour pose des jambages de l'ouverture jusqu'à la naissance de l'ogive	m1	6	180	=	1.080 frs
12) PV pour appareillage corniche du pilier	u	1	800	=	800 frs
Total H.T.V.A.				=	117.730 frs
Total T.T.C.				=	139.627 frs

➔ Commune de GUIDEL (Morbihan)

Reconstruction de la fontaine de la Chapelle de NOTRE-DAME DE LA PITIÉ

Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés en 1988.
(Valeur estimation commerciale)

1) Démolition avec précaution de la maçonnerie existante sur le point de s'effondrer	M3	4.000	320	=	1.280 frs
2) Maçonnerie à 2 parements en élévation du pignon de la Fontaine	M3	3.000	1100	=	3.300 frs
3) PV pour parement	M2	12	60	=	720 frs
4) Maçonnerie à 2 parements pour muret d'enceinte	M3	4.000	1100	=	4.400 frs
5) PV pour parement 1 face	M2	7.00	60	=	420 frs
6) Mur de soutènement côté chemin	M3	1.500	1100	=	1.650 frs
7) PV pour confection niche à statue	u	1	420	=	420 frs
8) PV pour exécution de marches en pierres	ml	6	160	=	960 frs
9) PV pour étanchéisation de la fontaine y/c toutes sujétions	ens.	1	625	=	625 frs
10) Terrassement avec précaution pour dégagement des racines, etc.	M3	5	270	=	1.350 frs
11) Terrassement mécanique pour dégagement des abords et évacuation, nettoyage, etc.	ens.	1	5000	=	5.000 frs
Total H.T.V.A.				=	20.125 frs
Montant total de l'estimation T.T.C.				=	23.868 frs

➔ Commune de LANVENEGEN (Morbihan)

Chapelle de la TRINITÉ

Devis estimatif et quantitatif des travaux 1988. (estimation commerciale)

1) Sur chapelle					
a) Echafaudage	m2	280	56	=	15.680 F
b) Démolition avec précaution de la maçonnerie, arrière corniche	m1	56	120	=	6.720 F
c) Nettoyage du lit de pose	m2	23	45	=	1.035 F
d) Reconstruction hourdée au mortier de chaux	m1	56	125	=	7.000
e) Chape de protection sur dessus mur	m1	56	85	=	3.910
				=	34.345 F
2) sur sacristie					
a) Echafaudage	m2	396	56	=	1.680 F
b) Restauration de l'ouverture	u	1	2250	=	2.250 F
c) Fourniture et pose de corniche prétaillée	m1	10,50	1250	=	13.125 F
				=	17.056 F
3) Installation de chantier	u	1		=	17.056 F
4) Amenée et repli du matériel	u	1		=	12.000 F
					70.400 F
Total H.T.V.A.				=	70.400 F
T.V.A. 18,60 %				=	13.095 F
Total T.T.C.				=	83.496 F

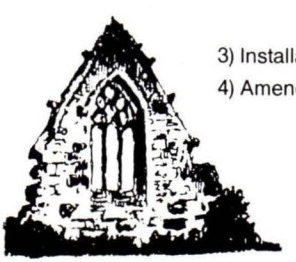

Commune de PORSPODER (Nord-Finistère)

Chapelle de SAINT-OURZAL **Mémoires des travaux réalisés en 1988**

1) SACRISTIE

a) Pignon Ouest

Démolition avec précaution du pignon existant et nettoyage des moellons récupérés	m3	5.000	865 frs	=	4.325 frs
PV pour dépose chevronnière	u	2	120 frs	=	240 frs
Maçonnerie à 2 parements en élévation	m3	5.000	1400	=	7.000 frs
PV pour fourniture et pose de chevronnières granit prétaillées	ml	7.00	875	=	6.125 frs
PV pour fourniture et pose de corbeaux granit prétaillés	u	2.00	800	=	1.600 frs
PV pour fourniture et pose de pointe de pignon avec croix en granit prétaillée	u	1.00	1300	=	1.300 frs

b) Pignon Nord

Nettoyage dessus mur existant pour reprise de maçonnerie	m2	4.00	145	=	580 frs
Maçonnerie à 2 parements en élévation	m3	1.400	1400	=	1.960 frs
PV pour arase sous sablière	m1	4.00	130	=	520 frs

c) Façade Sud

Sur ouverture existante réfection et retaille de l'appui granit pour rejingot	u	1.00	360	=	360 frs

d) Pignon Est

Sur ouverture existante réfection et retaille de l'appui granit pour rejingot	u	1.00	720	=	720 frs
Sur ouverture existante réfection et retaille de l'appui granit pour rejingot	u	1.00	400	=	400 frs
				=	25.130 frs

2) CHAPELLE

Sur ouverture œil de bœuf réfection intr de l'ébrasement (partie chœur)	u	2.00	350	=	700 frs
(idem dans nef)	u	2.00	350	=	700 frs
Réfection de la meurtrière	u	1.00	250	=	250 frs
Pignon EST					
Nettoyage dessus mur existant sur reprise de la maçonnerie	ml	6.60	145	=	957 frs
Maçonnerie à 2 parements en élévation	m3	14.000	1325	=	18.550 frs
PV pour F et P de corbeaux granit prétaillée	u	2.00	800	=	1.600 frs
PV pour F et P de chevronnières granit prétaillées	ml	10.00	875	=	8.750 frs
PV pour F6 et pose de pierre granit prétaillée avec sculpture du blason des Kermenou	u	1	900	=	900 frs
Fourniture et pose du clocher en granit prétaillé	u	1	37.500	=	37.500 frs
y c chargement brouette, relais et régalage aux abords	m2	12	42	=	504 frs
3) Amenée du matériel et repli	forfait	1	3000	=	3.000 frs
4) Location du matériel, grue, échafaudage, bétonnière outillage, etc.	forfait	1	18000	=	18.000 frs

Total HTVA	=	116.541 frs
TVA 18,60 %	=	21.676 frs
Total T.T.C.	=	138.217 frs

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE : CAMPAGNE 1989

1) **Chapelle Notre-Dame du Loch** (Peumerit-Quintin) (22) inscrite.
Continuation de la reconstruction avec :
mur pignon (autel) est
murs périphériques du porche d'entrée.

2) **Chapelle de Saint-Ourzal** (Porspoder) (29)
Continuation de la reconstruction avec :
exécution de la charpente et de la couverture.

3) **Chapelle de Gornevec** (Plumergat) (56) inscrite.
Chapelle sud du transept. Reconstruction.

4) **Abbaye de Bon-Repos** (Saint-Gelven) (22) inscrite.
Dégagement des ruines.
Reconstruction de portions d'ouvrage.

5) **Chapelle de Trébalay** (Bannalec) (29) Travaux à définir.

6) **Chapelle Sainte-Anne** (Le Sel de Bretagne) (35)
Travaux à définir.

7) **Chantiers divers** (Programme à établir) (22/56/35).
Nettoyage Débroussaillement.

Une généreuse initiative à imiter

Ne pouvant cette année encore, mais à mon très grand regret, prendre une part active à l'un des chantiers de ***Breiz Santel****, veuillez trouver notre contribution (1) à la sauvegarde de notre patrimoine religieux et breton.*

De grand cœur

M. et Mme Mahé
Lanester (Morbihan)

(1) Un chèque de 300 francs.

UNE NOUVELLE RESTAURATION EN COURS : LA CHAPELLE DU CHRIST

Située en Pleyber-Christ (Finistère), sur l'ancienne route du Tro-Breiz (la grande dévotion nationale aux Sept Saints Fondateurs de Bretagne), cette chapelle du Christ est en bien mauvais état, surtout intérieurement. M. l'abbé Gauthier, le recteur actuel, a sollicité le concours de **Breiz Santel**. Une délégation composée de Mme M.A. Bernard, MM. P. Motta, H. Caouissin, et Benoît Vialanex, s'est rendue sur les lieux. Un premier travail de sauvetage fut sur le champ décidé : la restauration d'une peinture du XVIIe s. représentant le Christ triomphant sortant du tombeau. Nous avons confié ce travail délicat à l'imagier statuaire André Jouannic, un des artisans de Breiz Santel de la première heure.

Vol d'une statue de la Sainte Trinité

A Plougasnou, près de Morlaix, le recteur de la paroisse découvrit le 15 août au matin, l'une des portes de son église fracturée. A l'intérieur du sanctuaire, régnait un grand désordre. Outre de nombreuses chaises brisées, M. l'abbé Le Merdy constate la disparition d'une statue polychrome du XVIIe siècle représentant la Sainte Trinité. Cette œuvre de 80 centimètres de haut était classée depuis 1914. Mais était-elle solidement fixée ? Un fait est que nombre de statues anciennes de cette taille sont encore tout bonnement posées. Nous l'avons récemment constaté et fait remarquer dans une église du Léon.

CONCOURS BREIZ SANTEL 1988

Concours GERARD VERDEAU : *Pour les chapelles.*
Concours ÉRIC BONNET : *Pour les Calvaires et les fontaines.*
Concours CLAUDE DERVENN : *pour un dessin ou une peinture.*

Art. 1. Les concours sont ouverts aux bénévoles (soit à titre individuel, soit à des groupes informels, soit à des associations) qui ont pour projet de réaliser ou sont en train de réaliser la restauration d'un édifice religieux.

Art. 2. Les monuments devront être situés dans les cinq départements de la Bretagne

Art. 3. Les édifices concernés ne devont être ni classés, ni inscrits au titre de la loi sur les Monuments historiques.

Art. 4. Des prix en espèces de 1000 F à 400 F seront offerts en récompense dans chacune des trois catégories désignées ci-dessus.

Art. 5. Chaque édifice devra être présenté sous la forme exclusive de diapositives couleurs (14 × 6) légendées et accompagnées d'un court texte de description de de photos (format minimum 9 × 14).

Art. 6. Les dossiers devront être adressés au *Secrétariat général de Breiz Santel B.P. 22 - 56260 Larmor-Plage.* Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur sera jointe au dossier.

Art. 7. Les concurrents devront obtenir l'autorisation écrite du propriétaire jointe au dossier.

Art. 8. L'association *Breiz Santel* ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des accidents survenant sur le chantier.

Art. 9. Les décisions du jury sont sans appel.

Art. 10. Les dossiers incomplets ou illisibles ne seront pas retenus.

Art. 11. Le fait de participer au concours indique l'acceptation totale du présent règlement.

Art. 12. Un diplôme sera remis aux lauréats ainsi qu'aux participants.

Les dossiers sont à adresser ainsi que toutes les demandes de renseignements complémentaires au Secrétariat général de Breiz Santel, B.P. 22. 56260 Larmor-Plage.

Par suite des grèves dans les P.T.T. en novembre dernier, la remise des dossiers est reportée : au 15 décembre 1988

LA CLOCHE DES CAPUCINS

L'association « *Kroaz-Hent* » en Plabennec, nous annonce la restauration entière de la chapelle de Lok-Mazé, grâce au concours de jeunes, de voisins, d'entreprises locales. Le Père capucin Médard, récemment rappelé à Dieu, remit trois statues anciennes sauvées des ruines de Lok-Mazé, il y a 40 ans, et une cloche.

Les trois frères Dourmap remettent à Lok-Mazé, la cloche donnée par les Capucins

(Photo **F. Gestin**

Breiz Santel au voleur d'une croix

« On a volé une croix située dans le quartier de "La Vraie Croix" à Plœmeur. Banal fait divers, direz-vous... Pas tellement.

Celui qui a volé cette croix ne se doute certainement pas des dommages qu'il a causé à notre patrimoine, non pas simplement local, mais régional et national.

Il n'était pas seul, car pour mettre dans une voiture un bloc de granit de près de 100 kg, il faut être plusieurs. Il était d'autre part difficile de la déposer dans un simple coffre, il a fallu au minimum une fourgonnette.

Le vieux proverbe nous dit que celui qui tient le sac est aussi coupable que celui qui le remplit. Ceux qui ont aidé à mettre cette croix dans la fourgonnette sont aussi coupables que le détenteur illégal. Qu'en fera-t-il, le voleur, de cette croix ?

La mettre dans sa propriété, sur sa pelouse... et la montrer à ses amis.

Que va-t-il leur dire ?... Qu'il a trouvé un beau matin ou par une nuit à peine éclairée du premier quartier de lune, cette croix au bord du chemin menant de Larmor à Plœmeur.

Cette croix sera pour lui le reproche permanent d'un vol. Comment pourra-t-il la regarder en face sans se dire qu'il a privé une ville entière, une région, de sa présence.

Celui qui a pris la croix n'est pas un gangster de la pègre, mais un homme portant cravate et possédant une propriété acquise par un travail assidu. Il a une conscience.

Qu'il rende à la population de Plœmeur une parcelle du patrimoine qui lui appartient collectivement. Qu'il sache aussi que des photos ont été prises de cette croix, elle est parfaitement identifiable, les dimensions précises sont connues. Il sera difficile de la dissimuler.

Tôt ou tard, elle sera retrouvée, à moins qu'elle soit déposée dans une cave, car nous ne pouvons supposer un seul instant que le voleur a pris tous ces risques pour la réduire en morceaux. Alors pourquoi la voler ?»

Il s'agit d'une des trois mystérieuses croix découvertes en 1987 sur la route de Plœmeur-Larmor-Plage (Morbihan) dont nous avions longuement entretenu nos lecteurs (voir n° 132). La publication de notre lettre au moment du vol (le 20 juillet 1988) n'a jusqu'ici produit aucune réaction du ou des voleurs. Il est à peu près certain que la croix volée a quitté le sol breton !

photo Mme Moy

Le trésorier vous demande un petit sacrifice !

Il n'est jamais agréable à un trésorier d'annoncer que les cotisations vont un peu augmenter.

Il est pourtant de mon devoir de vous demander d'accepter ce petit sacrifice.

Vous avez dû constater que les cotisations de BREIZ SANTEL étaient restées bloquées depuis plus de quatre ans.

Plusieurs raisons nous poussent à prévoir une légère augmentation, mais elles ne suffisent pas à couvrir tous nos frais généraux : timbres, téléphone, déplacements, frais du camion, etc... Notre règne a toujours été de réserver uniquement ces subventions aux travaux.

Les travaux que nous réalisons sur les chapelles, les fontaines, les croix et autres petits monuments religieux, DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS ONÉREUX et ne peuvent plus être confiés à de simples bénévoles, quelle que soit leur volonté de faire au mieux.

Il nous faut maintenant FAIRE APPEL A DES TECHNICIENS PROFESSIONNELS, des maçons qui connaissent leur métier, qui savent monter une ogive, reconstruire un clocher etc.

« Qui dit qualité, dit souvent cherté » et c'est notre cas.

Une heure d'un ouvrier qualifié nous revient charges comprises entre 60 et 70 francs... C'est le prix d'une heure d'un ouvrier qualifié que nous vous demandons : soit 70 francs.

Les pouvoirs publics qui, depuis plusieurs années, avaient reconnu le sérieux de notre travail, nous ont attribué des subventions assez substantielles. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin nous devons songer à ce qui est notre trait d'union : LA REVUE.

Vous avez pu constater que des améliorations très sensibles ont été apportées depuis Noël 1985 grâce à la compétence et au dévouement de notre ami Herry Caouissin. Nous avons même tenté il y a deux ans, une couverture en couleurs. A notre grand regret, devant le prix d'une quadrichromie, nous n'avons pu renouveler ce plaisir, malgré les photos et illustrations en couleurs dont nous disposons.

Toutefois, exceptionnellement, la couverture de ce numéro est en quadrichromie, grâce à notre ami A. Jouannic, qui nous fait bénéficier de ses propres clichés.

Tenant compte de la situation actuelle, nous avons donc décidé de porter l'abonnement à la revue 30 F au lieu de 20. Comme vous êtes plus de 600 à la recevoir, cela devrait couvrir largement trois numéros et en partie un quatrième.

Personnellement, j'ai toujours considéré que notre prioriété était la restauration de nos monuments religieux mais aussi que la revue était notre meilleur ambassadeur auprès de tous ceux qui, connaissant par elle les buts que nous poursuivons, se proposent de nous aider.

Merci, dès maintenant de votre compréhension et de votre générosité pour que BREIZ SANTEL puisse dignement continuer son œuvre.

Per Péron.

Conseil d'administration de Breiz Santel

Le nom d'un de nos membres du Conseil d'administration a sauté dans le numéro 134 de Breiz Santel (p. 5) : celui de J. Naourès ce qui fit croire à certains qu'il n'était plus membre du C.A. Notre ami nous représente toujours dans le Trégor.

Par contre, Ronan Pérennou a donné sa démission. Il devra donc être remplacé. La candidature est ouverte.

Comment pouvez-vous nous aider utilement ?

A plusieurs reprises déjà, nous avons lancé à nos membres et amis dispersés dans toute la Bretagne un **appel pressant** pour qu'ils consentent à devenir nos **correspondants** dans chacun des arrondissements, pays, cantons où ils résident. Cet appel n'a rencontré jusqu'ici auprès de vous qu'un faible écho.

Les initiatives qui se sont multipliées depuis quelques années, ici ou là, risquent de s'essoufler faute de moyens en raison de la crise démographique et économique qui atteint déjà tant de nos contrées. C'est à chacun d'entre vous qu'il appartient de nous **signaler sur place, les efforts dignes d'être soutenus**, là où ils se manifestent.

La restauration d'un monument, si modeste soit-il, demande un effort soutenu. Notre expérience déjà ancienne nous permet de vous guider utilement dans des démarches souvent longues et complexes spécialement sur les édifices non inscrits ni classés, situés dans de petites communes aux moyens financiers très limités, là où s'impose le relais des premiers efforts entrepris.

A défaut d'un fichier à jour, des multiples associations existantes de protection du patrimoine ou de l'environnement (nous ne disposons que fort irrégulièrement des coupures de journaux locaux), lorsqu'une aide immédiate s'impose pour empêcher l'irréparable (ouragan, dégradation avancée, vandalisme hélas !), nous sommes placés dans l'impossibilité d'intervenir **utilement. En nous fournissant l'adresse des associations ou frairies responsables** qui se sont mises en place localement, en nous expliquant les difficultés auxquelles elles se heurtent à l'échelon communal, départemental ou même régional, vous nous permettrez de **mieux coordonner** nos initiatives (aides, conseils et prix), en sorte qu'elles n'interviennent pas seulement à posteriori comme une simple récompense. Absorbé par ses tâches administratives sur les chantiers existants, devenues de plus en plus complexes, notre secrétariat a besoin d'être éclairé davantage sur l'état de notre petit patrimoine religieux. Le besoin s'en fait sentir de plus en plus. Nous comptons sur votre aide et vous en remercions à l'avance.

Michel DUVAL, Vice-président de Breiz Santel.

Il est rappelé à nos adhérents que depuis la reconnaissance d'utilité publique de** Breiz Santel, **le code général des impôts autorise une déduction de 5 % du montant des revenus imposables. Un reçu est délivré de toutes les sommes remises.

Abonnement et adhésion :	☐	*à partir de 100 frs*
Association et jeunes de moins de 21 ans :	☐	*à partir de 30 frs*
Associations :	☐	*à partir de 150 frs*
Membres bienfaiteurs :	☐	*à partir de 150 frs*

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : ..... Date de naissance : .....

Adresse précise : .....

Code postal : ..... Ville ou commune : .....

..... Date : .....

Signature :

A adresser à Per PERON, 6, rue du Fer à Cheval, 56260 LARMOR-PLAGE
C.C.P. 1536 85 H Nantes - Ordre : *Breiz Santel.*
Chèque bancaire - Ordre : *Breiz Santel.*

Si vous désirez conserver intact votre revue, recopiez ce bulletin.

LA RENAISSANCE DE SAINT-OURZAL EN PORSPODER

Telle qu'elle est deux ans plus tard avec son clocher... Et ce n'est pas fini !

L'état de cette chapelle séculaire avant l'intervention de Breiz Santel en 1986.

ERRATA N°I36 "Breiz Santel"

P.3-Ligne 23,lire ainsi la phrase :
" à oeuvrer pour que soient sauvés
de la ruine totale ..."
P.3,ligne 29 :
" ces profanations au lieu de ces
profanatiques ..."
P.5,ligne 36,lire :
" la collaboration technique "
P.I0,ligne 25,lire :
" à la colère des habitants et des
gens soucieux de la protection..."
P.I2,ligne 22,lire :
" notre récent passage "
et non "ouvrage ".
P.I2 ,ligne 32 :
" Dans l'espoir que NOTRE voix ,"
et non "votre voix ..."

Avec nos excuses .